



TYPE DE DOCUMENT : LIVRET D'ACCUEIL

LIVRET D'ACCUEIL - CSS

Certificat de sensibilisation à la sûreté

5 h

durée minimale

150 €

tarif PBG

Présentiel

modalité

Version mise à jour : 2 septembre 2026

Résultats PBG

Aucune session CSS n'a encore été organisée par PBG. Aucun taux de réussite n'est donc calculable à ce jour. Le résultat sera publié après la première session selon la méthode : candidats ayant satisfait à l'évaluation continue ÷ candidats évalués × 100.

1. Objectif de la formation

La formation CSS vise à permettre au marin de contribuer au renforcement de la sûreté maritime, reconnaître les menaces et comprendre la nécessité de maintenir une vigilance adaptée à bord.

Intitulé	Certificat de sensibilisation à la sûreté (CSS)
Durée minimale	5 heures
Tarif PBG	150 €
Modalité	Présentiel
Référence STCW	Section A-VI/6 — tableau A-VI/6-1
Évaluation	Évaluation continue des compétences pendant la formation

2. Public concerné

Marins employés ou engagés à bord d'un navire tenu de satisfaire aux dispositions du code ISPS et qui ne sont pas chargés de tâches spécifiques liées à la sûreté dans le cadre de l'exploitation du navire.

À distinguer

Les personnes chargées de tâches spécifiques liées à la sûreté relèvent de la formation spécifique à la sûreté, distincte du CSS.

3. Programme réglementaire - 5 h

Thème	Contenu principal	Durée
A. Notions élémentaires	Définition de la sûreté maritime, différence sécurité/sûreté, menace/risque et menaces actuelles.	0,5 h
B. Réglementation	SOLAS chapitre XI-2, code ISPS, champ d'application, responsabilités, exercices, définitions et niveaux de sûreté.	1,5 h
C. Niveaux de sûreté	Signification et implications des niveaux de sûreté, notification du niveau, procédures et plans d'urgence.	1 h
D. Contournement des mesures	Techniques utilisées pour contourner les mesures de sûreté, comportements suspects sur une base non discriminatoire, menaces liées aux armes, explosifs et substances dangereuses.	1,75 h
E. Informations sensibles	Traitement des informations et communications concernant la sûreté, confidentialité.	0,25 h
TOTAL	Formation à la sensibilisation à la sûreté	5 h

4. Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques structurés et contextualisés au milieu maritime.
- Études de situations de sûreté et analyse de comportements ou événements anormaux.
- Échanges dirigés autour des responsabilités individuelles et collectives.
- Rappels sur la confidentialité des informations liées à la sûreté.

5. Évaluation et délivrance

L'atteinte de la norme minimale de compétence est vérifiée par l'enseignant au cours de la formation. Le prestataire agréé réalise une évaluation continue des compétences. Après réussite, le prestataire remet un document attestant la formation et le contrôle des connaissances ; le certificat est ensuite délivré selon la procédure réglementaire par l'autorité compétente.

6. Financement et accessibilité

Financements possibles	Individuel, employeur, OPCO, CPF lorsque mobilisable, France Travail sous réserve d'accord.
Accessibilité	Étude individuelle des besoins d'aménagement, sous réserve de compatibilité avec les exigences de la formation et de l'activité maritime.

7. Références utiles

Référentiel officiel sûreté — Annexe I : programme, durée et évaluation du certificat de sensibilisation à la sûreté. [Accéder au lien officiel](#)

Arrêté du 19 novembre 2012 — Conditions de délivrance des titres de formation professionnelle maritime en matière de sûreté. [Accéder au lien officiel](#)

Inscription en formation maritime — Démarche officielle. [Accéder au lien officiel](#)

Portail du marin — Espace Numérique Maritime. [Accéder au lien officiel](#)

Contact PBG

0690 95 48 50

contact@permisbateauxguadeloupe.fr

www.permisbateauxguadeloupe.fr

4, Centre Commercial « L'Étoile » - Le Môle Portuaire - 97110 POINTE A PITRE